



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2013

DELIBERATION N°DEL032-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 25 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEE, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 28/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 19/03/13)
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. PICCA en date du 25/03/13 à partir de 20h56)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 25/03/13 à partir de 20h50)
M. Georges MORIN (Pouvoir à H. EL GARES en date du 25/03/13)

Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et M. Jérôme DESMOULINS.

M. Habib EL GARES a été élu secrétaire de séance.

OBJET : signature du marché relatif aux travaux de construction de deux salles de rencontres associatives à la Plaine des sports.

Rapporteur : Ange PERCONTE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Afin de réaliser les travaux de construction de deux salles de rencontres associatives à la Plaine des sports sur la commune de Gières, une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics a été lancée.

Cette consultation a été décomposée en dix lots distincts :

- Lot n°1 : fondations – gros œuvre
- Lot n°2 : charpente – vêtur
- Lot n°3 : étanchéité
- Lot n°4 : menuiseries extérieures – rideaux métalliques – brises soleil
- Lot n°5 : chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires
- Lot n°6 : courant fort – courant faible – sécurité
- Lot n°7 : menuiserie intérieure
- Lot n°8 : serrurerie – métallerie
- Lot n°9 : VRD
- Lot n°10 : gestion des déchets

Pour certains lots, des options ont été proposées dans le cahier des charges :

- Sur le lot n°2 : option n°2.1 – Adaptations charpente/vêtur liées à la suppression des rideaux métalliques électriques
- Sur le lot n°4 : option n°4.1 – Rideaux de fermeture métalliques électriques
- Sur le lot n°4 : option n°4.2 – Habillages métalliques des têtes de poteaux bois
- Sur le lot n°7 : option n°7.1 – Habillage OSB des murs à ossature bois (remplace l'option 4.1)
- Sur le lot n°8 : option n°8.1 – Portail et grille (club tennis)

Le 15 janvier 2013, un avis d'appel public a été publié dans le journal L'Essor du BTP, ainsi que sur le profil acheteur de la mairie (plateforme de dématérialisation des marchés publics).

La date limite de remise des offres était fixée au 18 février 2013 à 12h00.

Vingt-quatre entreprises ont déposé une offre (vingt-trois sous format papier et une par voie dématérialisée) comme suit :

- Lot n°1 : fondations – gros œuvre
Entreprise CPM CONSTRUCTION
Entreprise ILHAMI
Entreprise ANATOLIE
- Lot n°2 : charpente – vêtur
Entreprise MANCA CHARPENTE
Entreprise STRUCTURE BOIS
Entreprise CHARPENTE ET MENUISERIE DE L'ISERE
Entreprise WOODSCOP
Entreprise DAUPHITOIT
Entreprise SDCC
Entreprise CHARPENTE CONTEMPORAINE
- Lot n°3 : étanchéité
Entreprise SEI
Entreprise SOPREMA
Entreprise ACEM
Entreprise CHARPENTE CONTEMPORAINE
- Lot n°4 : menuiseries extérieures – rideaux métalliques – brises soleil
Aucune offre reçue

- Lot n°5 : chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires
Entreprise CVSD
Entreprise NOVELIA
- Lot n°6 : courant fort – courant faible – sécurité
Entreprise GIERELEC
Entreprise SP2E
Entreprise AUTIBET
Entreprise VEODIS ELECTRICITE
Entreprise NETWORK SERVICES
Entreprise FITELEC SERVICE
- Lot n°7 : menuiserie intérieure
Aucune offre reçue
- Lot n°8 : serrurerie – métallerie
Aucune offre reçue
- Lot n°9 : VRD
Entreprise ROUTIERE CHAMBARD
Entreprise EUROVIA ALPES
- Lot n°10 : gestion des déchets
Entreprise LELY ENVIRONNEMENT

L'analyse des offres a été effectuée par le groupement de maîtrise d'œuvre chargé de l'opération, BRES + MARIOLLE et Associés – Architecte mandataire / TEB – BET Fluides / BOIS CONSEIL – BET Charpente Bois / EBS – BET Fondations / Gros œuvre / COSEPS / SOCOTEC.

Après analyse de toutes les offres, réalisée au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est :

Pour le lot 01 :

ANATOLIE pour un montant de 60 500,00 € HT

Pour le lot 02 :

STRUCTURE BOIS pour un montant de 80 761,00 € HT

Option n°2.1 – Adaptations charpente/vêtue liées à la suppression des rideaux métalliques électriques : non retenue

Pour le lot 03 :

SOPREMA pour un montant de 40 372,48 € HT

Pour le lot 04 :

Ce lot est déclaré infructueux.

Pour le lot 05 :

Ce lot est déclaré infructueux.

Pour le lot 06 :

SP2E pour un montant de 50 344,64 € HT

Pour le lot 07 :

Ce lot est déclaré infructueux.

Pour le lot 08 :

Ce lot est déclaré infructueux.

Pour le lot 09 :

CHAMBARD pour un montant de 25 157,50 € HT

Pour le lot 10 :

Ce lot est déclaré infructueux.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer les marchés correspondants aux lots n°01, 02, 03, 06, 09 et de procéder à leur mise au point en vue de leur notification
- de déclarer infructueux les lots n° 04, 05, 07, 08 et 10 et de lancer une nouvelle consultation concernant ces lots
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2013

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.